

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 AVRIL 2023

Ouverture de séance à 18 heures.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés :

MAUS Philippe (procuration à P. LAPORTE) ; BELLONCLE Cassandra (procuration à RIGAUD Julie) ; DELBÈGUE Bernard.

Secrétaire de séance : Claire SIERPAKOWSKI.

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2023 est adopté à l'unanimité sans modification.

Préalablement à l'examen des deux points de l'ordre du jour, le maire informe les élus des modalités qui s'appliquent aux communes de moins de 2 000 habitants pour la vente de biens immobiliers relevant de son domaine privé :

- La commune n'est pas tenue de consulter France Domaine et peut recourir à une estimation par un expert indépendant. En l'occurrence les deux biens concernés ont fait l'objet d'une estimation par l'agence Ashley Immobilier de Neuvic.
- Le conseil municipal est seul compétent pour décider de la vente.
- En cas de vente de gré à gré, la commune peut vendre à qui elle veut. Lorsqu'il y a plusieurs acheteurs, aucune disposition légale n'oblige la commune à vendre au plus offrant. La commune n'est pas non plus tenue de procéder à une publicité.

1 Vente de la maison communale de Bouix

Le maire informe les élus de la proposition d'achat présentée par M. et Mme BERNARD pour un montant net vendeur de 25 000 €. Ce montant étant conforme à l'estimation réalisée par l'agence immobilière, il demande l'autorisation d'entreprendre toutes les démarches permettant de réaliser cette vente.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Vente de la maison communale du Roussel

Le notaire ayant confirmé qu'une délibération précisant le prix fixé pour la maison du Roussel devrait être prise dès à présent, il est proposé de retenir le montant de l'estimation réalisée par l'agence immobilière, soit 60 000 € net vendeur.

Les acquéreurs devront faire parvenir une offre pour le 15 mai, délai de rigueur.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Questions diverses

Les élus sont informés de l'avancée des travaux d'isolation dans le bâtiment de l'école. Un point est fait sur la future réouverture à la circulation de la chaussée de l'étang de Viers et sur la livraison, à nouveau retardée du terrain multisports.

Brigitte BERNAT informe le conseil de l'avancée du projet de création d'un « sentier des croix » de la commune ainsi que de la prochaine remise en état des sculptures « Sculpturama ».

Clôture de la séance à 18h25.

Prochaine réunion : vendredi 9 juin

Lamazière-Basse, le 24 avril 2023,

La secrétaire de séance,

Claire SIERPAKOWSKI ;

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.